

Fait à Paris, le 22 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE CNP d'ODF ODMF

Madame, Monsieur,

En date du mardi 21 avril 2020, le Conseil National Professionnel d'Orthopédie Dento-Faciale et d'Orthopédie Dento-Maxillo-Faciale (CNP ODF-ODMF) s'est réuni avec tous les membres représentatifs de son bureau, à savoir :

- La Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) ;
- La Société Médicale d'Orthopédie Dento-Maxillo-Faciale (SMODMF) ;
- Le Collège des Enseignants en Orthopédie Dento-Faciale (CDEODF) ;
- Le Collège National des Enseignants de chirurgie Maxillo-faciale, Stomatologie et Chirurgie Orale (CNECMFSCO) ;
- Le Syndicat Français des Spécialistes en Orthodontie (SFSO) ;
- Le Syndicat des Orthodontistes de France (SODF) ;
- Le Syndicat Français des Médecins Orthodontistes (SFMO).

Le CNP fait siennes les recommandations émises par la Fédération Française d'Orthodontie (FFO) concernant cette crise COVID-19 (**Maîtrise du risque infectieux dans le cadre de la réalisation des actes d'orthodontie. Recommandations de Bonne Pratique. Actualisation avril 2020** (assujetti à la réglementation). **Il insiste sur le fait** que ces recommandations professionnelles ont été élaborées en suivant la méthodologie de la HAS.

De plus, compte tenu des dispositions prises par les différentes instances de la profession, le CNP se positionne pour une reprise de l'activité des actes de soins relatifs à l'orthodontie dans nos cabinets en date du 11 mai 2020, sauf avis contraire de la part de notre ministère de tutelle.

Le CNP, conscient des problèmes inhérents à la crise COVID-19, insiste, vis-à-vis de nos confrères, sur la notion de bon sens concernant l'application de ces recommandations en prenant en compte les particularités, propres à chacun, de l'environnement dans lequel leur activité professionnelle se déroule.

Michel LE GALL
Président du CNP ODF ODMF

